

10 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Fougamou

Le suspect confondu un mois après les faits par sa victime de 5 ans

SCOM

Libreville/Gabon

JOHN Ulrich Nzayi Ngougou, Gabonais de 19 ans, séjourne actuellement à la maison d'arrêt de Mouila, depuis le jeudi 19 juillet dernier, pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Sa jeune victime, I.D.D.M., âgée tout juste de 5 ans, l'a formellement identifié au cours d'une confrontation au tribunal de Mouila.

Selon une source proche du dossier, les faits auraient eu lieu il y a un mois, au quartier TP. Ce matin-là, John Ulrich s'y trouve pour effectuer des travaux de réfection dans une maison. Lorsqu'il arrive, six enfants sont en train de jouer dans l'une des chambres de la demeure.

Le jeune homme, comme pris soudainement de pulsions malsaines, aurait extirpé I.D.D.M. du groupe, pour l'entraîner dans une autre pièce de la maison. C'est ainsi que la petite, séparée de ses camarades, aurait passé un sale quart d'heure dans les bras du pervers présumé.

Une semaine plus tard, la tutrice de la gamine constate que cette dernière boitille légèrement. Lorsque la dame fait prendre son bain à l'enfant, elle se rend compte que son sexe présente des anomalies. "Les examens médicaux (...) ont révélé que la vulve de cette dernière a été touchée", fait savoir une source militaire.

CRIME• De retour à la maison, I.D.D.M. éprouve beaucoup de peine pour expliquer ce qui lui est ar-



Photo : D.R

Les parents de Nzayi Ngougou auraient tenté de régler l'affaire à l'amiable.

rivé. Ce qui n'empêche pas les gendarmes de la brigade de Fougamou de commencer leur travail d'investigation. Ils diligemment pour cela une enquête de voisinage, qui aboutit par de forts soupçons sur John Ulrich Nzayi

Ngougou. C'est que les bambins qui jouaient avec I.D.D.M., avant qu'il ne fasse irruption et l'entraîne dans un autre coin pour abuser sexuellement d'elle, ont bonne mémoire. Ce sont eux qui donnent aux enquêteurs

des indices permettant de confondre le violeur présumé. Mieux, la jeune victime finit par sortir de son silence, lors d'une discussion avec sa tutrice. Aussi, I.D.D.M. aurait-elle livré le nom de son bourreau.

A la suite de quoi, le mardi 17 juillet dernier, le mis en cause a été neutralisé par les pandores du chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Conduit au poste, puis placé en garde à vue, le suspect est passé aux aveux. A couper le souffle, les déclarations de Nzayi Ngougou : "Après avoir retiré la gamine du groupe, j'ai d'abord mis un doigt à l'intérieur de son sexe, avant d'essayer une pénétration", aurait-il lâché aux enquêteurs.

Sauf que le bourreau supposé, contre toute attente, serait revenu sur ses

aveux peu de temps après en niant tout en bloc. Mais ses volte-face vont prendre fin lors de sa confrontation avec I.D.D.M. au parquet de Mouila, un mois après les faits. En effet, l'enfant de 5 ans va formellement identifier John Ulrich Nzayi Ngougou.

A partir de cet instant, il ne restait plus au juge d'instruction qu'à l'inculper pour viol sur mineure de moins de 15 ans, puis de le placer sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié. Ce, malgré l'arrangement à l'amiable sollicité par les siens. Il attend maintenant de passer devant la Cour criminelle, le délit dont on l'accuse étant considéré comme un crime.

Vol en bande organisée

Un gang de récidivistes dans les filets de la PJ

AEE

Libreville/Gabon

UN gang bien connu des milieux judiciaires vient à nouveau d'être mis aux arrêts par la Police judiciaire (PJ). Auguste Onanga, le chef de bande, a déjà été condamné à 7 ans de réclusion criminelle pour vol à main armée avec mort d'homme ; Rodrigue Ekomi et Alban Makaya ont déjà, eux aussi, été condamnés à plusieurs reprises pour vols et braquages. Du moins, apprend-on de source judiciaire.

De nombreux vols et braquages seraient le fait de ces trois dangereux bandits. De jour comme de nuit. Dans plusieurs quartiers de Libreville et d'Owendo.

Le cerveau du groupe: Auguste Onanga. C'est chez lui que se tiendraient les réunions



Photo : Abel Eyeghe

Auguste Onanga, le chef de bande, et...



Photo : Abel Eyeghe

... ses trois complices.



Photo : Abel Eyeghe

Une partie du butin volé...



Photo : Abel Eyeghe

... composé d'appareils électroniques.

consistant à élaborer des plans de vols et de passages à l'acte." *En moins de deux semaines, dans différents quartiers de Libreville, plusieurs personnes ont été victimes de ces malfrats*", souligne une source policière. Qui ajoute : "lorsque vous êtes visités par eux, ils n'hésitent pas à vider le contenu de votre maison, avec le plus souvent l'aide d'un complice véhiculé. Les affaires volées sont (...) revendues par la suite au marché noir", explique la source.

Saisie de l'affaire, les agents de la PJ, après une enquête minutieuse, sont parvenus à identifier le trio, à le filer et à le neutraliser lors d'une patrouille. Un receleur a lui aussi été interpellé.

Le quatuor attend maintenant que la justice statue sur le cas de ces différents éléments. Une fois de plus...

Les brèves du week-end

• Un voleur d'habits... déshabillé à l'échangeur de Nzeng-Ayong

UN individu a été surpris, dans la journée de samedi, en train de voler des effets vestimentaires dans un magasin de prêt-à-porter situé à proximité d'une station-service de l'échangeur de Nzeng-Ayong. Le présumé voleur, qui serait de nationalité gabonaise avait, semble-t-il, les allures d'un client ordinaire venu faire des emplettes. Après avoir choisi quelques vêtements, il a demandé à aller les essayer en cabine, explique le responsable du

magasin. En sortant de la cabine d'essayage, il a gardé des t-shirts sous les habits qu'il portait, remettant le reste en place, et feignant de revenir plus tard pour les acheter. Malheureusement pour lui, le commerçant, vigilant, s'est vite rendu compte qu'une partie de la marchandise avait disparu. Aidé par des badauds, il est parvenu à rattraper le suspect qui prenait déjà la fuite. Comme punition, le filou a été déshabillé par les badauds, qui l'ont laissé partir en caleçon. Après, bien sûr, l'avoir roué de coups.

• Une bagarre entre un couple de malades mentaux cause un embouteillage à Nzeng-Ayong

UN couple de malades mentaux a décidé, jeudi dernier, de régler son différend à coups de poing en public, plus précisément au Rond-point de Nzeng-Ayong. Attirée par le spectacle, une foule immense a envahi le lieu où se déroulait la vive altercation, causant ainsi un embouteillage monstre dans le secteur. Selon des témoins, l'homme aurait refusé de restituer le sac qu'il portait à sa conjointe, qui le lui réclamait. D'où la bagarre. La

dame, en voulant arracher de force l'objet réclamé, a encaissé une gifle de la part de son compagnon. La situation a vite dégénéré, la femme ayant immédiatement riposté. Quand les deux tourtereaux se sont enfin calmés, chacun est parti de son côté.

• Un accident entre une moto et un véhicule a failli virer au drame

UN ressortissant libanais a frôlé la mort, jeudi dernier, près de la montée du lycée Mbélé, à Nzeng-Ayong. Ce dernier conduisait à

vive allure sa moto, au sortir de son magasin situé non loin du lycée public Jean-Hilaire Aubame Eyeghe. Parvenu au carrefour, il a violemment percuté le véhicule d'une société qui sortait d'une ruelle de la cité, rapporte un témoin. Le motard a été projeté à plusieurs mètres de sa moto sur le goudron. Il s'en est tiré avec d'importantes blessures sur le corps. Ce qui a nécessité qu'il soit conduit d'urgence dans une structure hospitalière pour y subir des soins. Quant à sa moto, elle a été réduite à l'état d'épave.